



Metz, le 1^{er} janvier 2017

Objet : Procédure de validation d'un projet concernant le fort de Queuleu

Madame, Monsieur,

Vous avez un projet pour le fort de Queuleu et nous vous en remercions. Pour répondre à votre sollicitation, vous trouverez ci-dessous quelques éléments nécessaires à l'instruction de votre demande.

Toutes les activités organisées au fort de Metz-Queuleu sont encadrées uniquement par des bénévoles de l'association du fort de Metz-Queuleu. Par conséquent, nous ne sommes malheureusement pas en mesure de multiplier les projets de tous ordres et il est nécessaire pour la bonne marche de l'association de faire des **choix**.

Chaque projet est ainsi soumis à l'**avis** du [Conseil d'administration](#) de l'association et des commissions [thématiques](#) concernées. Le projet pourra également être soumis, si nécessaire, à l'avis du [Conseil scientifique](#) du fort de Queuleu conformément à son règlement intérieur et ses missions.

Parmi les **critères de sélection** des projets, nous insistons sur les points suivants :

- le projet devra respecter la mémoire, le patrimoine et l'environnement du fort de Queuleu,
- le projet devra avoir un lien avec les thématiques de l'[histoire](#) du fort de Queuleu,
- le projet devra être conforme aux [statuts](#) de l'association,
- le projet devra être conforme au [règlement intérieur](#) de l'association,
- le projet devra respecter les normes de sécurité,
- le projet ne devra en aucun cas avoir un lien avec un événement à vocation politique ou religieux.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir fournir une **note d'intention** présentant votre projet. Celle-ci devra obligatoirement comporter :

- le nom de la personne référente du projet,
- une adresse courriel et un numéro de téléphone,
- la liste et les coordonnées des institutions et associations éventuellement concernées par le projet,
- une description du projet,
- un calendrier prévisionnel.

Après réception de votre note d'intention, nous vous ferons connaître notre premier avis qui, s'il est positif, donnera lieu à une rencontre avec des membres du Conseil d'administration qui pourront être accompagnés, si besoin, de membres de la commission artistique afin d'étudier les conditions de faisabilité du projet.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait qu'une **convention** sera mise en place pour la bonne réussite du projet.

En vous remerciant pour votre proposition,

Le Président

Jean-Pierre BURGER